

Caen obtient le label « Station de tourisme »

L'État a attribué le label « **Station de tourisme** » à la Ville de Caen. Ce label est instauré par le Code du Tourisme et l'arrêté interministériel du 2 septembre 2008.

Caen a obtenu la dénomination « Commune touristique », par arrêté préfectoral du 02 décembre 2019, mettant en avant :

- La qualité de l'accueil et des services proposés,
- La qualité et la fréquence des événements organisés,
- La qualité et la diversité de son offre d'hébergement.

Le dossier de demande de classement en station de tourisme complète la démarche initiale pour devenir « Commune touristique » et donne ainsi à la ville un véritable essor touristique.

Il répond notamment aux 9 critères retenus pour l'octroi du classement :

- ✓ L'accès et la circulation dans la commune touristique
- ✓ L'accès à Internet
- ✓ Les hébergements touristiques dans la commune touristique
- ✓ L'accueil, l'information et la promotion sur la commune touristique
- ✓ Les services de proximité autour de la commune touristique
- ✓ Les activités et les équipements sur le territoire de la commune touristique (pratique sportive, site ou monument classés, circuits de visites, équipements culturels, établissements accessibles, restaurants distingués).
- ✓ L'urbanisme et l'environnement
- ✓ Les équipements sanitaires et la gestion des déchets.
- ✓ Il est, en outre, exigé, le classement en catégorie I de l'office du tourisme, la diversité des hébergements et la fiche de calcul indiquant la proportion des hébergements classés, ainsi que l'avis de l'Agence Régionale de Santé sur la qualité de l'eau potable distribuée sur la commune touristique.

La Ville de Caen a par conséquent entrepris, depuis plusieurs années, un programme ambitieux d'actions pour développer son attractivité et assurer un accueil de qualité aux visiteurs.

Caen est en effet une destination incontournable au regard des accès privilégiés pour visiter la cité. C'est une ville assurant à ses habitants et à ses visiteurs un cadre de vie agréable. Son héritage patrimonial, son environnement exceptionnel et son offre culturelle riche en font une destination très appréciée. Caen sait aussi organiser des événements de portée internationale, conférant à la ville une notoriété grandissante. Elle s'appuie sur des talents locaux et des professionnels du tourisme pour faire découvrir au plus grand nombre ses espaces remarquables.

Pour rappel, chaque année, la ville de Caen attire de nombreux touristes, venus découvrir son patrimoine, son offre culturelle, ses spectacles et ses animations.

En 2019, la fréquentation de ses sites privilégiés a connu des chiffres-records :

- le Mémorial : 466 252 visiteurs
- le Château de Caen : 236 054 visiteurs
- le musée de Normandie et le musée des Beaux Arts : 120 639 visiteurs
- La Colline aux oiseaux : 419 000 visiteurs
- Le Jardin des Plantes : 241 698 visiteurs.

En pièce jointe l'arrêté du 12 janvier actant l'obtention du label « station de tourisme » pour les 12 prochaines années.